

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.01.04 Convocation du 15.01.2004

Compte rendu affiché le 26 janvier 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY,
Objet : Création Régies de Recettes et MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
d'Avances : Centre Aéré Communal

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	25

M. MEYER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
M. GONDELAUD, Mme ZULLI, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELLOT,
Mme LABASOR.

Absents représentés : Mlle VEYRIER par Mme GUERIN - Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

Absents excusés : M. CHATUT, Mme BERRA, MM. FERNANDES, BOUREZG.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances explique que le Centre Aéré communal, *créé par délibération de ce jour*, afin de remplacer le Centre Aéré du C.C.A.S. -organisme qui assurait jusqu'en 2003 la charge du fonctionnement de ce service- doit disposer d'une régie de recettes et d'une régie d'avances.

Il propose en conséquence de mettre en place lesdites régies de recettes et d'avances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération de ce jour créant un Centre Aéré dans la commune,
- Décide de la **création d'une régie de recettes et d'une régie d'avances** pour le bon fonctionnement du **Centre Aéré de la Commune**,
- Précise que ces régies seront installées en Mairie de Neuville-sur-Saône,
- **Dit que les régisseurs percevront l'indemnité de responsabilité réglementaire**,
- Précise que pour la régie de recettes, **un fonds de caisse de 15 Euros sera créé**,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 janvier 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 9 février 2004
- de la publication 10 février 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 9 février 2004